

I.12. Gouvernance environnementale, concertation, médiation.

I.13. Pollution bactériologique.

## Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur le 1er janvier 2024.

Les candidatures déposées postérieurement à la publication du présent arrêté en vue d'une inscription ou d'une réinscription sur les listes d'experts judiciaires devront s'y conformer.

L'arrêté du 22 août 2022 relatif à la nomenclature prévue à l'article 1er du décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004 est abrogé.

L'arrêté du 10 juin 2005 relatif à la nomenclature prévue à l'article 1er du décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004 est abrogé à compter du 1er janvier 2024.

## Article 3

L'expert inscrit au 1er janvier 2023 sur les listes prévues à l'article 1er du décret du 23 décembre 2004 susvisé dans les spécialités mentionnées au tableau figurant en annexe 1 du présent arrêté est automatiquement reclassé dans les spécialités correspondantes de la présente nomenclature.

## Article 4

L'expert inscrit au 1er janvier 2023 sur les listes prévues à l'article 1er du décret du 23 décembre 2004 susvisé dans les spécialités autres que celles mentionnées au tableau figurant en annexe 1 indique, avant le 1er mai 2023, les spécialités dans lesquelles il demande son inscription à compter du 1er janvier 2024, selon le formulaire figurant en annexe 2 du présent arrêté.

Il adresse le formulaire, par tout moyen conférant date certaine à sa réception, au procureur général près la cour d'appel de son lieu d'inscription.

S'il est inscrit sur la seule liste nationale, il adresse ce formulaire, par tout moyen conférant date certaine à sa réception, au procureur général près la Cour de cassation.

## Article 5

Le directeur des affaires civiles et du sceau est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

## Annexe

ANNEXES

ANNEXE 1

TABLEAU DE RECLASSEMENT AUTOMATIQUE

<b>NOMENCLATURE</b> <b>Arrêté du 10 juin 2005 relatif à la</b> <b>nomenclature prévue à l'</b> <b>article 1er du décret n° 2004-1463 du 23</b> <b>décembre 2004</b>		<b>NOMENCLATURE</b> <b>Arrêté du 5 décembre 2022 relatif à la nomenclature prévue à l'</b> <b>article 1er du décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004</b>	
<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>Code</b>	<b>Libellé</b>
<b>Branche A</b>			
<b>A.1.3.</b>	<b>Constructions et aménagements</b>	<b>A.1.3.</b>	<b>Constructions et aménagements ruraux</b>
<b>A.1.4.</b>	<b>Economie agricole</b>	<b>A.1.4.</b>	<b>Economie et gestion agricoles - Fonds agricoles</b>
<b>A.1.5.</b>	<b>Estimations foncières</b>	<b>A.1.5.</b>	<b>Estimations foncières agricoles</b>
<b>A.1.6.</b>	<b>Hydraulique agricole</b>	<b>A.1.6.</b>	<b>Hydraulique agricole et rurale</b>
<b>A.1.7.</b>	<b>Matériel agricole</b>	<b>A.1.7.</b>	<b>Matériel et technique agricole</b>
<b>A.1.9.</b>	<b>Productions de grandes cultures et spécialisées</b>	<b>A.1.8.</b>	<b>Productions de grandes cultures et de cultures spécialisées</b>
<b>A.2.</b>	<b>Agro-alimentaire</b>	<b>A.2.</b>	<b>Agro-alimentaire</b>

A.3.	Aménagement et équipement rural	A.3.	Aménagements et équipements de l'espace rural
A.4.	Animaux autres que d'élevage	A.4.	Animaux autres que d'élevage
A.5.	Aquaculture	A.5.	Aquaculture
A.6.	Biotechnologies	A.6.	Biotechnologies
A.7.	Elevage	A.7.	Elevage
A.8.	Horticulture	A.8.	Horticulture
A.9.	Neige et avalanche	A.9.	Risques climatiques et météorologiques
A.10.	Nuisances, pollutions agricoles et dépollution	A.10.	Nuisances - Pollutions agricoles et dépollutions
A.12.	Sylviculture	A.12.	Sylviculture
<b>Branche B</b>			
B.1.1.	Documents et écritures	B.1.1.	Documents et écritures
B.1.2.	Paléographie	B.1.2.	Paléographie
B.2.	Généalogie	B.2.	Généalogie successorale
B.3.1.	Armes anciennes	B.3.1.	Armes anciennes
B.3.2.	Bijouterie, joaillerie, horlogerie, orfèvrerie	B.3.2.	Bijouterie, joaillerie, horlogerie, orfèvrerie
B.3.3.	Céramiques anciennes et d'art	B.3.3.	Céramiques anciennes et d'art
B.3.4.	Cristallerie	B.3.4.	Cristallerie
B.3.5.	Ebénisterie	B.3.5.	Ebénisterie - Marqueterie
B.3.6.	Etoffes anciennes et tissages	B.3.6.	Etoffes anciennes et tissages
B.3.7.	Ferronnerie et bronzes	B.3.7.	Ferronnerie et bronzes
B.3.8.	Gravures et arts graphiques	B.3.8.	Gravures et arts graphiques
B.3.9.	Héraldique	B.3.9.	Héraldique
B.3.10.	Livres anciens et modernes	B.3.10.	Livres anciens et modernes
B.3.11.	Lutherie et instruments de musique	B.3.11.	Lutherie et instruments de musique
B.3.12.	Meubles et mobiliers anciens	B.3.12.	Meubles et mobiliers anciens
B.3.13.	Numismatique et médailles	B.3.13.	Numismatique et médailles

B.3.14.	Philatélie	B.3.14.	Philatélie
B.3.15.	Sculptures	B.3.15.	Sculptures
B.3.16.	Tableaux	B.3.16.	Tableaux
B.3.17.	Tapisseries et tapis	B.3.17.	Tapisseries et tapis
B.3.18.	Vitraux et vitrerie d'art	B.3.18.	Vitraux et vitrerie d'art
B.4.1.	Cinéma, télévision, vidéogramme	B.4.1.	Cinéma, télévision, vidéo, audiovisuel, tous supports médias et plateformes digitales
B.4.2.	Imprimerie	B.4.2.	Imprimerie
B.4.3.	Musique	B.4.3.	Musique
B.4.4.	Photographie	B.4.4.	Photographie analogique et numérique - Datation et certification - Attribution - Reconnaissance faciale
B.4.5.	Presse, édition	B.4.5.	Presse, édition
B.4.7.	Théâtre, spectacles vivants	B.4.7.	Spectacles vivants
B.5.1.	Gestion des droits d'auteur	B.5.1.	Gestion des droits d'auteur
B.5.4.	Gestion des droits à l'image	B.5.4.	Gestion des droits à l'image
<b>Branche C</b>			
C.1.1.	Acoustique, bruit, vibration	C.1.	Acoustique, bruits, vibrations
C.1.2.	Architecture - ingénierie	C.2.1.	Architecture - Ingénierie - Maîtrise d'œuvre
C.1.3.	Architecture d'intérieur	C.2.2.	Architecture d'intérieur - Décoration
C.1.6.	Economie de la construction	C.2.5.	Economie de la construction, valorisation des travaux et métrés
C.1.16.	Miroiterie, vitrerie	C.7.3.	Miroiterie, vitrerie, éléments fixes ou mobiles, décoratifs
C.1.17.	Monuments historiques	C.2.6.	Monuments historiques et patrimoine bâti
C.1.19.	Piscines	C.2.8.	Piscines : gros-œuvre, étanchéité, bassins préfabriqués, traitement de l'eau, de l'air, équipements
C.1.30.	Urbanisme et aménagement urbain	C.2.9.	Urbanisme - Aménagement du territoire - Aménagement et mobilier urbain
<b>Branche D</b>			
D.2.	Evaluation d'entreprise et de droits sociaux	D.2.	Evaluation d'entreprise et des droits sociaux
D.3.1.	Finance d'entreprise	D.3.1.	Finance d'entreprise

D.3.2.	Marchés financiers et produits dérivés	D.3.2.	Marchés financiers, produits dérivés et produits structurés
D.3.3.	Opérations de banque et de crédit	D.3.3.	Opérations de banque et de financement
D.3.4.	Opérations d'assurance et de gestion des risques	D.3.4.	Opérations d'assurance, de réassurance et actuariat
D.3.5.	Opérations financières internationales	D.3.5.	Opérations financières Internationales
D.4.1.	Analyse de gestion	D.4.1.	Analyse de gestion
D.4.2.	Contrefaçons, concurrence déloyale	D.4.2.	Concurrence déloyale, contrefaçon
D.4.4.	Etude de marchés	D.4.4.	Etudes de marché, opérations marketing
D.4.5.	Stratégie et politique générale d'entreprise	D.4.5.	Stratégie et politique générale d'entreprise, gouvernance, responsabilité sociétale des entreprises
D.5.	Gestion sociale (conflits sociaux)	D.5.	Gestion sociale et conflits sociaux : éléments de rémunération, politique salariale, plan de sauvegarde (PSE), comité d'entreprise
D.6.1.	Fiscalité personnelle	D.6.1.	Fiscalité personnelle
D.6.2.	Fiscalité d'entreprise	D.6.2.	Fiscalité d'entreprise
Branche E			
E.1.1.	Automatismes	E.1.1.	Automatismes industriels, automates programmables, électromécanique, systèmes embarqués
E.1.2.	Internet et multimédia	E.1.2.	Internet, réseaux sociaux et communications électroniques (acquisition des contenus, e-commerce)
E.1.3.	Logiciels et matériels	E.1.3.	Ingénierie des systèmes, logiciels et matériels (conception, développement, mise en œuvre, maintenance, résolution des incidents...)
E.1.5.	Télécommunications et grands réseaux	E.1.5.	Ingénierie des télécommunications et des réseaux (infrastructure, mise en œuvre...)
E.2.1.	Electricité	E.2.1.	Electricité
E.2.2.	Energie solaire	E.2.2.	Energie solaire
E.2.3.	Nucléaire	E.2.3.	Nucléaire
E.2.4.	Pétrole, gaz et hydrocarbures	E.2.4.	Pétrole, gaz et hydrocarbures
E.2.5.	Utilités (air, eau, vapeur)	E.2.5.	Utilités (air comprimé, eau, vapeur)
E.4.1.	Mécanique générale (matériaux et structures)	E.4.1.	Mécanique générale (matériaux et structures)
E.4.2.	Machines	E.4.2.	Machines

E.4.3.	Ingénierie mécanique	E.4.3.	Ingénierie mécanique
E.5.1.	Métallurgie générale	E.5.1.	Métallurgie générale
E.5.2.	Assemblage (soudage, brassage...)	E.5.2.	Assemblage (soudage, brasage...)
E.5.3.	Chaudronnerie	E.5.3.	Chaudronnerie
E.5.4.	Activités annexes (analyses, essais, contrôles...)	E.5.4.	Activités annexes (analyses, essais, contrôles...)
E.6.3.	Procédés de fabrication industrielle	E.6.3.	Procédés de fabrication industrielle de produits manufacturés destinés au public
E.6.4.	Textile et habillement - Peaux et fourrures	E.6.4.	Textile et habillement - Peaux et fourrures
E.8.1.	Aérien	E.8.1.	Aérien : fret et passagers
E.8.2.	Naval	E.8.2.	Maritime et fluvial
E.9.1.	Brevet	E.9.1.	Brevets
E.9.2.	Marques	E.9.2.	Marques
E.9.3.	Modèles	E.9.3.	Modèles - Dessins
<b>Branche F</b>			
F.1.1.	Allergologie	F.1.1.	Allergologie
F.1.2.	Anatomie et cytologie pathologiques	F.1.2.	Anatomie et cytologie pathologiques
F.1.3.	Anesthésiologie et réanimation (services et soins médicaux d'urgence)	F.1.3.	Anesthésiologie et réanimation
F.1.4.	Biologie et médecine du développement et de la reproduction	F.1.4.	Biologie et médecine du développement et de la reproduction
F.1.6.	Cardiologie	F.1.6.	Cardiologie (à visée diagnostique et à visée interventionnelle).
F.1.7.	Dermatologie - vénérologie	F.1.7.	Dermatologie - Vénérologie
F.1.8.	Endocrinologie et maladies métaboliques	F.1.8.	Endocrinologie et maladies métaboliques
F.1.9.	Gastro-entérologie et hépatologie	F.1.9.	Gastro-entérologie et hépatologie (à visée diagnostique et à visée interventionnelle)
F.1.10.	Génétique	F.1.10.	Génétique clinique
F.1.11.	Gynécologie médicale	F.1.11.	Gynécologie médicale
F.1.13.	Maladies infectieuses, maladies tropicales	F.1.13.	Maladies infectieuses - Maladies tropicales

F.1.16.	Médecine physique et de réadaptation	F.1.16.	Médecine physique et de réadaptation
F.1.17.	Médecine et santé du travail	F.1.17.	Médecine et santé au travail
F.1.18.	Médecine vasculaire	F.1.18.	Médecine vasculaire
F.1.19.	Néphrologie	F.1.19.	Néphrologie
F.1.20.	Neurologie	F.1.20.	Neurologie
F.1.21.	Ophtalmologie médicale	F.1.21.	Ophtalmologie médicale
F.1.22.	Oto-rhino-laryngologie médicale (ORL)	F.1.22.	Oto-rhino-laryngologie (ORL) médicale
F.1.23.	Parasitologie et mycologie	F.1.23.	Parasitologie et mycologie
F.1.24.	Pédiatrie	F.1.24.	Pédiatrie
F.1.25.	Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique	F.1.25.	Pharmacologie fondamentale - Pharmacologie clinique
F.1.26.	Pneumologie	F.1.26.	Pneumologie
F.1.27.	Rhumatologie	F.1.27.	Rhumatologie
F.2.1.	Psychiatrie d'adultes	F.2.1.	Psychiatrie d'adultes
F.2.2.	Pédopsychiatrie	F.2.2.	Pédopsychiatrie
F.3.1.	Chirurgie digestive	F.3.1.	Chirurgie de l'appareil digestif
F.3.3.	Chirurgie infantile	F.3.3.	Chirurgie pédiatrique
F.3.4.	Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie	F.3.4.	Chirurgie maxillo-faciale et traumatologie faciale
F.3.6.	Chirurgie plastique, reconstructrice, esthétique ; brûlologie	F.3.6.	Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique
F.3.9.	Gynécologie-obstétrique	F.3.9.	Chirurgie gynécologique et obstétrique
F.3.10.	Neurochirurgie	F.3.10.	Neurochirurgie crânio-médullaire
F.3.11.	Ophtalmologie	F.3.11.	Chirurgie ophtalmologique
F.3.12.	Oto-rhino-laryngologie (ORL) et chirurgie cervico-faciale	F.3.12.	Chirurgie ORL et chirurgie du cou
F.3.13.	Urologie	F.3.13.	Chirurgie urologique
F.4.1.	Radiologie et imagerie médicale	F.4.1.	Radiologie et imagerie médicale (à visée diagnostique et à visée interventionnelle).
F.4.2.	Biophysique et médecine nucléaire	F.4.2.	Biophysique - Médecine nucléaire - Radioprotection

F.5.1.	Alcoolémie	F.5.1.	Alcoolémie
F.5.2.	Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière	F.5.2.	Bactériologie - Virologie - Hygiène hospitalière
F.5.3.	Biochimie biologique	F.5.3.	Biochimie
F.5.4.	Biologie cellulaire et moléculaire	F.5.4.	Biologie cellulaire et moléculaire
F.5.5.	Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication	F.5.5.	Biostatistiques - Informatique médicale et technologies de communication
F.5.7.	Hématologie biologique	F.5.7.	Hématologie
F.5.8.	Immunologie biologique	F.5.8.	Immunologie
F.6.1.	Odontologie générale	F.6.1.	Odontologie
F.6.2.	Orthopédie dento-faciale - orthodontie	F.6.2.	Orthodontie
F.6.3.	Prothésistes dentaires	F.6.3.	Prothésiste dentaire
F.7.1.	Psychologie de l'adulte	F.7.1.	Psychologie de l'adulte
F.7.2.	Psychologie de l'enfant	F.7.2.	Psychologie de l'enfant
F.8.1.	Sages-femmes	F.8.1.	Sages-femmes
<b>Branche G</b>			
G.1.1.	Alcoolémie	G.7.1.	Alcoolémie
G.1.2.	Anthropologie d'identification	G.1.2.	Anthropologie médico-légale d'identification
G.1.3.	Autopsie et thanatologie	G.2.1.	Autopsie et thanatologie
G.1.4.	Médecine légale du vivant - Dommage corporel et traumatologie séquellaire	G.2.3.	Médecine légale du vivant - Dommage corporel et traumatologie séquellaire
G.1.5.	Identification par empreintes génétiques	G.9.	Identification par empreintes génétiques
G.1.6.	Criminalistique, scènes de crime	G.11.	Criminalistique - Scènes de crime
G.1.10.	Toxicologie médico-légale	G.7.5.	Toxicologie médico-légale (post mortem et chez le vivant)
G.2.1.	Analyses physico-chimiques	G.12.1	Analyses physico-chimiques
G.2.3.	Biologie d'identification	G.12.2.	Biologie d'identification
G.2.4.	Documents et écriture	G.12.3.	Documents et écriture

G.2.8.	Faux artistiques	G.16.	Faux artistiques
G.2.12.	Enregistrements sonores	G.13.2.	Enregistrements sonores
G.3.1.	Balistique	G.18.1.	Balistique
G.3.2.	Chimie des résidus de tir	G.18.2.	Chimie des résidus de tir
G.3.3.	Explosifs	G.18.3.	Explosifs
G.3.4.	Munitions	G.18.4.	Munitions
G.3.5.	Technique des armes	G.18.5.	Technique des armes
<b>Branche H</b>			
H.1.3.	Langue française et dialectes	H.1.5.	Langue française, langues régionales et dialectes
H.2.3.	Langue française et dialectes	H.2.5.	Langue française, langues régionales et dialectes
H.3.1.	Langue des signes française	H.1.10.1.	Langue des signes française
H.3.2.	Langage parlé complété	H.1.10.2.	Langage parlé complété

## Annexe

### ANNEXE 2 FORMULAIRE DE RECLASSEMENT

(Rayer, si besoin, les mentions inutiles.)

Cour d'appel

Année d'inscription/de réinscription :

Cour de cassation :

Année d'inscription/de réinscription :

#### 1. Identité

Nom :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

#### 2. Adresse

Adresse professionnelle :

Téléphone :

Courrier électronique :

Adresse personnelle :

#### 3. Branche/rubrique/spécialité au titre de laquelle ou desquelles l'expert est actuellement inscrit :

(citer obligatoirement les codes de la nomenclature conformément à l'arrêté du 10 juin 2005 - Exemple : D.7. pour un expert inscrit en Diagnostic d'entreprise.)

Citer le(s) code(s) puis l'(les) intitulé(s)

#### 4. Branche/rubrique/spécialité au titre de laquelle ou desquelles l'expert demande son reclassement :

(citer obligatoirement les codes de la nouvelle nomenclature conformément au présent arrêté - Exemple : D.7.1. ou/et D.7.2. pour un expert qui demande à être reclassé en Expertise sur la situation des entreprises en difficulté ou/et Mandats ad hoc et expertises.)

Citer le(s) code(s) puis l'(les) intitulé(s)

#### 5. Justifications du reclassement sollicité :

(communiquer les pièces justificatives en lien avec le reclassement sollicité ainsi que l'attestation d'assurance.)

Déclaration sur l'honneur

Je, soussigné(e) (nom) (prénom) ,  
certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus mentionnés.

A, le .

Signature :